

Conseil d'administration du 26/05/2023

Délibération n°4

Objet : Demande d'intervention de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Projet : Extension de la zone d'activités de Mérignan à LA FERTE SAINT-AUBIN » référencé n° ECO-00249

Le VINGT-SIX MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS à 9h30, le conseil d'administration dûment convoqué le 17 mai 2023 s'est réuni en l'Hôtel l'Abeille, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

Etaients présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HARDOUIN Patrick	<input type="checkbox"/>
	LEGENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	GAURAT Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

~ ~ ~

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Sologne en date du 14 mars 2023 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,

Vu le courrier de notification pour avis sur l'opération adressé à la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, en date du 9 février 2023 et considérant l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois,

Vu l'avis domanial sur la valeur vénale des biens en date du 6 septembre 2022,

Vu le dossier de demande d'intervention et notamment l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le projet de la Communauté de Communes des Portes de Sologne d'extension de la zone d'activités de Mérignan à LA FERTE SAINT-AUBIN, sur l'axe d'intervention « développement économique, commercial et touristique », référencé n°ECO 00249.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la Communauté de Communes des Portes de Sologne à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de LA FERTE SAINT-AUBIN, pour une contenance totale de 61 423 m² et ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
BL	390	ROUTE DE TRAYS	9 700 m ²
BP	10	ROUTE DE TRAYS	14 027 m ²
BP	12	CHEMIN DE LA CROIX D ALVAULT	27 452 m ²
BO	35	CHEMIN DE LA CROIX D ALVAULT	10 244 m ²

Article 4 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la Communauté de Communes des Portes de Sologne à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Président, à qui le Conseil communautaire a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 5 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision jusqu'à concurrence de l'avis domanial ci-dessus visé ou au prix négocié dans la limite du marché et après accord écrit du Président de la Communauté de Communes, dûment habilité à cet effet, ainsi que toutes indemnités dues au titre de la libération des biens.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 7 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 4 ans selon remboursement par annuités avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur
de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 05/06/2023